



L'Artière sous l'orage en 2000 (cliché Pierre Bourcheix).

Les crues de l'Artière

Les crues de l'Artière

La plupart du temps dans sa traversée du territoire d'Aubière, entre Beaumont et Clermont-Ferrand, l'Artière est un petit ruisseau calme et tranquille. C'est en effet son aspect en dehors des périodes d'orages. Trois de ses colères vont rester dans l'histoire durant les deux premiers millénaires de notre ère : 581, trop lointaine pour avoir des détails ; 1329, durant laquelle plusieurs maisons aubiéroises seront renversées par la violence des eaux ; et 1764, dont nous allons parler ci-après.



*L'Artière en descendant de Boisséjour et en arrivant au terroir de Pourliat à Aubière
(Clichés Pierre Bourcheix)*

Ne vous fiez pas à ces allures tranquilles de l'Artière, il est parfois impétueux quand gronde l'orage descendant des montagnes.

Le plus bel exemple, malheureusement tragique, nous est donné par l'inondation de 1764, que nous allons détailler maintenant.

L'inondation de 1764

Comme souvent, les plus violents orages d'été viennent de l'ouest et descendent la vallée de l'Artière : Ceyrat, Beaumont et Aubière, sans épargner Romagnat. Cette fois-ci, le 4 septembre 1764, l'orage, cause de tant de malheurs, empruntera le même parcours. Pour bien comprendre l'ampleur des dégâts occasionnés par cette catastrophe naturelle, nous garderons en mémoire le plan cadastral de 1831. Nous observerons de quelles manières étaient cultivées les terroirs des rives de l'Artière et des abords du bourg d'Aubière, entre le moulin Dermain à l'ouest jusqu'au moulin Coudert à l'est.



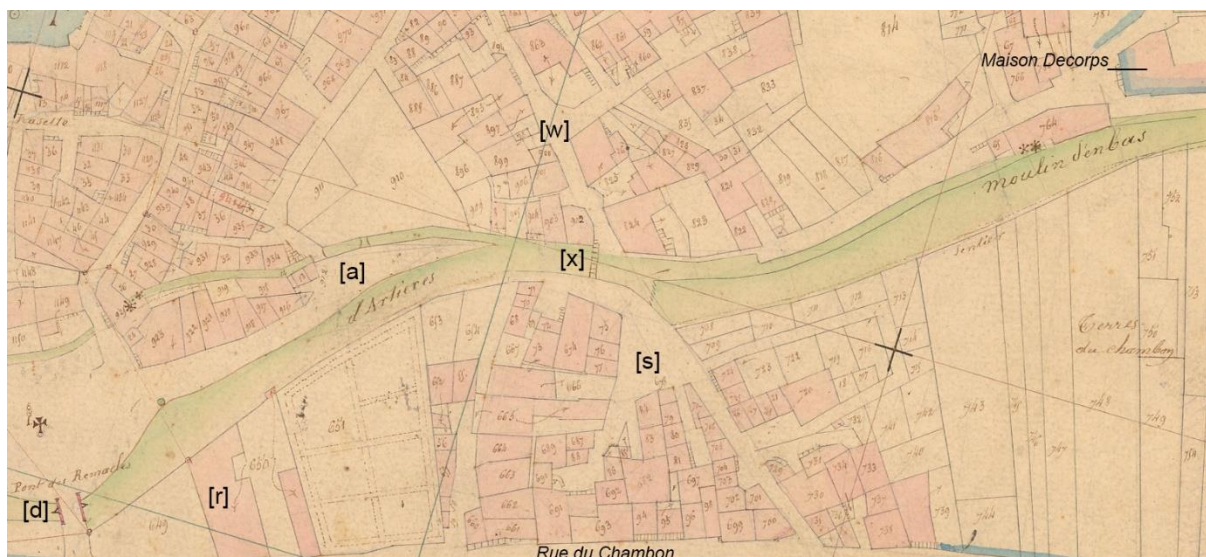
Cadastré de 1831 - Fig. 1

Remarques topographiques

Si l'on observe le cours de l'Artière depuis les gorges de Ceyrat jusqu'à son entrée à Aubière au terroir de Pourliat, il suit un parcours encaissé, pentu et donc rapide. Il ne retrouve une zone moins accidentée qu'à l'approche d'Aubière. De Pourliat et du moulin Dermain, l'Artière s'écoule calmement en longs espaliers entrecoupés de courtes cascades, jusqu'au pont de Beneilh [p]. Replat au-delà de cet antique pont jusqu'au barrage du lavoir [k] d'où part le béal du lavoir de la Garenne et le bief des Ramacles. Sur la rive gauche de l'Artière, se trouve la garenne du seigneur, essentiellement constituée de prés-vergers. Sur la rive droite, et jusqu'à la rue de Romagnat, une zone humide (terroir du Thieu), propice à la culture du chanvre : chènevières et ses rutoirs ou rouissoirs [q]. Entre le barrage du lavoir [entre p et k] et le pont des Ramacles [d], l'Artière s'écoule tranquillement, laissant à gauche les Ramacles qui meurent tout doucement dans ses eaux, et la fontaine [o].



Cadastré de 1831 - Fig. 2



Cadastré de 1831 - Fig. 3

Quelques rares et premières maisons (en rouge, Fig. 2), apparaissent, rive droite¹. Aussitôt après le pont des Ramacles, et un brusque virage en direction du nord (face à la propriété Maugue [r], Fig. 3), l'Artière reprend une forte déclivité jusqu'au bas de la place de l'Île [a] voir la *carte postale ci-dessous*, et la place Saint-Etienne (puis de la République) [s] ; ses eaux étant quelque peu calmées par le barrage du *Parlement*.



Vue de la rue des Ramacles depuis la place de l'Île

Dans le prolongement de la rue de la République (autrefois, rue des Planches) [w], de simples planches [x] permettent aux Aubiétois de traverser le ruisseau. Puis, l'Artière s'écoule, activant les roues de trois autres moulins, dans un lit calme et peu profond jusqu'au Chambon et aux Sauzettes, où l'on retrouve cultures diverses, jardins, prés-vergers, oseraies, chènevières et rouissoirs.

¹ - Il semble que ces premières maisons, mentionnées sur le plan de 1831, soient très anciennes. On peut encore aujourd'hui remarquer une porte du XVI^{ème} siècle, rue de Romagnat, face à la rue Chautard.



Cadastre de 1831 - Fig. 4

Relation de l'orage du 4 septembre 1764 et de ses conséquences

Je vais laisser parler les textes originaux, tirés des archives départementales du Puy-de-Dôme (série C, n° C 3588), plutôt que de relater cette catastrophe moi-même d'après ces textes. Car ils sont très explicites et décrivent les faits, aussi terribles soient-ils, dans un style d'époque pas trop indigeste. Vous pourrez vivre les péripéties de cette tragique inondation *dans son jus*, si je puis m'exprimer ainsi. Imaginez-vous les berges de l'Artière pas plus encaissées que ce que vous montre la photographie montrant la fontaine des Ramacles. Vous comprendrez alors que tout le bourg d'Aubière et les terrains alentours aient été submergés par un torrent d'eau et de boue de près de 2 mètres de hauteur ! ² entre la rue de Romagnat, puis la rue du Chambon, d'un côté, et la rue Champvoisin, puis la rue des Foisses, de l'autre...³



Fontaine des Ramacles à la fin du siècle dernier.

On aperçoit au-dessus des marches à gauche, ce qui est aujourd'hui le magasin de Cookies. Et à droite, le haut d'un des derniers ramaclés en maçonnerie, à l'angle de la rue Magenta.

² - L'eau pénétrera d'autant plus facilement à l'intérieur du bourg par débordement des biefs et des fossés.

³ - Rappelons qu'Aubière avait connu des inondations importantes auparavant, d'abord en 581, et surtout en 1329 où, à la suite de pluies extraordinaires, le village est entièrement inondé. Les dégâts sont considérables et plusieurs maisons sont renversées par la violence des eaux.

Les faits

Commençons par le récit des faits retrouvé dans un courrier non signé adressé à *Monsieur le Contrôleur Général*, en date du 22 septembre 1764 :

« Monsieur, il serait difficile de vous tracer le tableau exact des désastres qu'un orage survenu le 4 de ce mois, accompagné de grêle et de tonnerre, a causé dans les paroisses de Ceyrat, Romagnat, Beaumont et Aubière, situées à une lieue de distance de Clermont. Les trois premières ont leur position à mi-côte des montagnes qui les voient, celle d'Aubière inférieure aux autres se trouve placée au bas de ces mêmes montagnes.

L'orage s'est annoncé sur les 4 à 5 heures du soir par quelques coups de tonnerre très violents ; la nuée qui était retenue et resserrée par des vents contraires a crevé subitement sur les trois premières paroisses et ensuite sur celle d'Aubière, qui, par sa situation plus basse que les autres, a reçu toutes les eaux de cet orage dont le volume immense y a produit les effets les plus funestes ; ces eaux se sont précipitées avec tant d'impétuosité, qu'entraînant avec elles des arbres en grand nombre et des rochers d'un volume énorme, elles ont abattu deux ponts solidement construits sur le ruisseau de cette paroisse, l'un desquels était d'une construction considérable, les murs de clôture de plus de trente particuliers, leurs maisons, leurs granges et étables, leurs meubles, leurs provisions domestiques, leurs denrées et récoltes qui étaient déjà ameublées dans leurs granges ont été entraînées par le torrent.⁴

Les eaux prodigieusement grossies se sont répandues dans toutes les rues et bâtiments de ce village et elles ont monté à plus de six pieds de hauteur⁵, de façon que les meubles et les récoltes qui ont échappé à son impétuosité ont été si grattés par le sable et le limon qu'elles y ont déposé qu'il ne sera pas possible d'en tirer aucun parti. Il serait même dangereux de faire usage du peu qui pourra en rester, étant à craindre que l'infection, qui suit ordinairement de pareils orages, ne causât des maladies populaires dont les suites mortelles produiraient de nouveaux malheurs encore plus funestes ; indépendamment de ces accidents généraux qui portaient partout la désolation et l'effrayante image de la mort, le tonnerre est tombé en même temps sur trois granges qui ont été consumées entièrement par le feu, avec les récoltes de toutes espèces qui y étaient ameublées. Enfin, pour comble de malheur, 6 personnes, après avoir fait d'inutiles efforts pour échapper au torrent ont été submergées et ont périées misérablement ; plusieurs autres ont encouru le même danger, réduites à chercher un azile sur les toits de leurs maisons, les ont vu chanceler sous leurs pieds et n'ont échappé à la mort, qui s'offrait à chaque instant à leurs yeux, qu'en se précipitant eux-mêmes au milieu des eaux, d'où elles ont été heureusement tirées par ceux qui, au péril de leur vie, ont eu assez de courage pour venir à leur secours.

Tant de dangers multipliés ne laissent pas ces infortunés habitants assez de tranquillité pour s'occuper du soin de préserver leurs bestiaux du péril dont ils étaient eux-mêmes menacés. Ils ont eu la douleur d'en trouver un très grand nombre de toutes espèces submergé par les eaux, tant dans leurs étables que dans les paccages, les prairies et les vergers qui formaient leurs possessions les plus précieuses, couvertes de sable, de pierres et de rochers ; les arbres presque entièrement détruits ou dégradés n'offrent plus que le triste spectacle d'une campagne totalement dénaturée dont on ne peut plus espérer retirer à l'avenir aucun produit qu'en renouvelant leur sol et leurs plantations.

Les paroisses de Ceyrat, Romagnat et Beaumont ont essuyé presque les mêmes accidents : un grand nombre de bestiaux détruits ou considérablement endommagés, leurs bleds ou fourrages entraînés ou grattés par l'inondation, une multitude d'arbres de toutes espèces arrachés ou dégradés, les terres, prairies et paccages couverts de sable et de rochers, ne présentant de toute part que le spectacle effrayant des pertes irréparables qu'ont souffert les habitants de ces paroisses. Il s'y fait un commerce considérable de chanvre qu'ils assencent⁶ chaque année dans les paroisses du marais. La majeure partie de ces chanvres

⁴ - Foins, pailles et céréales étaient engrangées ; la récolte des chanvres battait son plein.

⁵ - Six pieds équivalent à environ 2 mètres. Un pied = 33 centimètres environ.

⁶ - De l'ancien français assenser : placer.

étaient dans les rutoirs⁷. Ceux qui en étaient déjà retirés étaient encore répendus dans la campagne pour les faire sécher⁸. Cette cruelle inondation leur a enlevé le tout. Privés par là des ressources qu'ils espéraient trouver dans ce commerce, ils ont la douleur d'éprouver la double perte de la chose et du prix.

Tant de malheur nous paraît mériter une attention particulière de ma part ; pour en être plus sûrement instruit, j'ay chargé le président de l'élection de Clermont⁹ de se transporter dans ces quatre paroisses pour dresser procès-verbal de leurs pertes. J'ay l'honneur de vous en envoyer copie ; le détail qu'il contient, quoique beaucoup moins sensible que la vue frappante des objets, vous fera cependant connaître la misère extrême à laquelle se trouvent réduits les pauvres habitants de ces paroisses, privés de toute ressource ; pour leur propre subsistance, ils n'ont d'autre que celle que la charité peut leur procurer, toujours toutefois inférieure à leurs besoins. Accablés d'impositions dont ils doivent pour la plupart presque la totalité de celle de 1764 et une partie de 1763, il ne serait pas possible de les contraindre à les payer sans violer à leur égard les droits de l'humanité et mettre le comble à leur ruine par des frais multipliés qu'on ferait contre eux inutilement.

Dans cette affreuse extrémité, il vous paraîtra sans doute indispensable d'aller au secours de ces paroisses et de leur procurer un soulagement proportionné à leurs besoins ».



Le procès-verbal des pertes

Avec ce rapport du Président Fonghasse, nous allons entrer dans les détails des dégâts subis par les familles aubiéroises. Il n'est pas possible, le plus souvent, de situer l'emplacement de leurs biens ni de retrouver précisément de qui il s'agit, du fait des homonymies. De fait, l'inondation a causé des pertes à tous les Aubiérois, sans exception. Ce procès-verbal ne mentionne que les 30 familles les plus touchées, ce qui représente le tiers du montant des dégâts subis dans la paroisse d'Aubière. Il n'est pas fait mention du préjudice moral occasionné par cette catastrophe.

⁷ - Rutoirs : ancien français. On dirait aujourd'hui, rouissoir ou routoir. C'est un bassin où l'on faisait rouir le chanvre.

⁸ - Lire « Le chanvre à Aubière » sur le blogue Chroniquesaubieroises.fr.

⁹ - Jean Fonghasse en était le président en exercice de 1754 à 1773.

« Aujourd’hui cinq septembre mil sept cent soixante quatre, Nous, Jean Fonghasse, Président en l’Élection générale du bas Auvergne, scéante à Clermont, nous sommes transportés dans la paroisse d’Aubière à l’effet d’y vérifier les dégats arrivés le 4 du présent mois de septembre, où étant après avoir fait appeler les Consuls de la présente année¹⁰, fait sonner l’assemblée en la manière ordinaire, nous avons, avec lesdits habitants parcouru les dépendances de ce village et nous sommes aperçu premièrement que ledit jour 4 septembre, il était survenu un torrend de Romagniat et de Beaumont, si furieux qu’à l’entrée du village, il avait emporté un pont de service public très fort et très solide, construit en pierre de taille¹¹.

- Que ce pont détruit, l’enceinte de la maison de monsieur Mauge, conseiller en la cour des Aydes¹², a été totalement emportée, l’eau était entrée avec force et rapidité, de la hauteur de six pieds dans le bas de sa maison [r], ce qui avait contraint [celui-ci] de se sauver avec sa famille par les toits de sa maison, et luy a occasionné la perte de tous ses meubles, qui étaient dans le bas, et un bucher de 80 cordes¹³, qui était au devant du jardin ; cette perte estimée : 5.000 livres ;
- que cette eau en continuant son cours avait emporté plusieurs autres bâtiments, savoir :
 1. une partie du mur de cloture d’entre jardin du sieur curé¹⁴ et Amable Pignol, plus une autre partie du mur de ce Pignol ; perte estimée : 200 livres ;
 2. le mur de cloture, à l’aspect de midy du jardin de sieur Courtes, bailli dudit lieu¹⁵ ; perte estimée : 200 livres ;
 3. une grange nouvellement construite appartenante à Pierre Mailhot¹⁶, emportée ; perte estimée : 460 livres ;
 4. la grange de Gilbert Pignol, emportée et toute la famille noyée¹⁷ ; perte estimée : 250 livres ;
 5. le mur, à l’aspect de nuit, ensemble la grange d’Amable et Michel Randane¹⁸, et partie de la maison d’Amable à l’aspect de bise, ce qui (!) d’emporter le surplus de cette maison, plus ledit Amable a perdu une vache ; perte estimée : 190 livres ;
 6. l’encoignure d’une grange, ensemble le mur de cloture d’un jardin du côté du ruisseau appartenant à la veuve Fabre de Clermont¹⁹ ; le tout estimé : 80 livres ;

¹⁰ - Les consuls d’Aubière de 1764 : Guillaume Arnaud, Henry Baile, Sébastien Bourcheix et Barthélemy Ribeyre.

¹¹ - Il s’agit du pont des Ramacles [d], qui sera reconstruit en 1781. Cela fera l’objet d’un prochain article.

¹² - Etienne Mauge de Pommerol, conseiller à la cour des Aydes en 1733, conseiller honoraire en 1762. La propriété de monsieur Mauge faisant suite au virage que prend le cours de l’Artière à cet endroit, on imagine facilement la violence des eaux pénétrant dans ses jardins et sa maison [r]. Le rez-de-chaussée de sa maison est occupé aujourd’hui par un magasin d’alimentation.

¹³ - Une « corde » équivaut à 4 stères – 80 cordes = 320 m³.

¹⁴ - Le curé Mosnier.

¹⁵ - Joseph Courtes, notaire et bailli d’Aubière, marié le 24/06/1738 à Clermont-Ferrand, paroisse Saint-Bonnet, avec Magdeleine Martinet. Il est fils de Pierre Courtes, notaire à Aubière, et d’Anthoinette Thiollier.

¹⁶ - Pierre Mailhot, né en avril 1706, fils de Pierre et de Dauphine Randane, marié le 16/01/1742 avec Jeanne Pons.

¹⁷ - Extrait du registre de catholicité du 5 septembre 1764 : « L’an mil sept cent soixante quatre et le quatrième jour du mois de septembre, sur les six heures du soir, est survenu un torrent d’eau si considérable que Gilbert Pignol, Philippe Héli, sa femme, François Pignol, leur fils, et Damien Vernadet qui était en nourrice dans leur maison dudit Pignol, ont été noyés, de plus les cuvages et les granges ayant été inondés jusqu’à la hauteur de 4 à 6 pieds, Gilbert Thévenon a été trouvé noyé dans le cuvage de Sébastien Bourcheix. Ils ont tous été enterrés le 5 en présence de François Pignol et de Noël Thévenon de cette paroisse, qui ont déclaré ne scavoir signer de ce enquis. » Signé : Mosnier, curé.

¹⁸ - Amable Randane, né le 24/01/1726, fils de François et de Marie Decors, marié par contrat le 10/02/1746 avec Marie Terrioux ; Michel Randane, son frère, né le 21/09/1715, marié le 13/02/1736 avec Gilberte Fourcaux.

¹⁹ - Dauphine Fabre, épouse de feu Michel Bughon, bourgeois de Clermont, de la paroisse Saint-Genès, dont le fils Jean-Baptiste, épousera le 27/09/1785 à Aubière, Catherine Girard, fille du notaire d’Aubière Pierre Girard et de Madeleine Romeuf.

7. les murs d'une grange nouvellement construite d'Antoine Montel²⁰, dont la tuille était à l'intérieur pour la couvrir ; perte estimée : 140 livres ;
8. un mur à l'aspect de nuit d'une stable et d'un grenier au-dessus, de Sébastien Bourcheix²¹ ; plus une partie du bled qui se trouvait dans ledit grenier, tombé par la chute du mur ; plus un mur de jardin à l'aspect de midy de la longueur de 15 toises²² ; perte estimée : 360 livres ;
9. Amable Bourcheix²³, une étable dont l'écroulement a écrasé un bœuf ; perte estimée : 290 livres ;
10. un mur en commun entre la veuve Fabre et Amable Bourcheix ; perte estimée : 40 livres ;
11. un mur de clôture d'environ 16 à 17 toises appartenant à Annet et Michel Bourcheix²⁴ ; perte estimée : 12 livres ;
12. un mur de clôture de Pierre Noelet, fils à François²⁵ ; perte estimée : 150 livres ;
13. la veuve Cheix²⁶, un mur de clôture de 150 toises ; perte estimée : 500 livres ;
14. un mur de clôture de 50 toises du jardin de Guillaume Noellet²⁷, à l'aspect de bise ; perte estimée : 200 livres ;
15. une partie de murs élevés pour former une grange appartenant à Pierre Thévenon²⁸ et à ses frères et sœurs ; perte estimée : 150 livres ;
16. le mur de la grange d'Amable Bourcheix²⁹, dit *Lameneur* ; perte estimée : 120 livres ;
17. le mur de clôture d'une pièce de terre à Martin Mazin et à Martin et Amable Decorps³⁰, ensemble deux plongeons à faire 10 à 12 septiers³¹ de grain, l'un appartenant à Martin Mazin, l'autre à Martin Decorps, plus le terrain de l'héritage ; perte estimée : 280 livres ;
18. le mur de clôture d'une vigerie³² de 4 toises d'Antoine Chabozy³³ et la verge pelée par le frottement des pierres ; perte estimée : 24 livres ;

²⁰ - Antoine Montel, tailleur d'habits, né le 09/04/1703, fils de François et de Catherine Turgon, marié par contrat le 26/12/1726 avec Louise Giraudel, née le 11/05/1707, fille de Guillaume et de Michelle Falateuf.

²¹ - Sébastien Bourchier, né le 24/10/1723, fils de Guillaume et Halips Decors, marié le 25/05/1752 avec Gilberte Gioux, fille de Jean et de Marie Dégironde.

²² - Une toise équivaut à 1,949 mètre.

²³ - Amable Bourchier, né le 17/06/1723, fils de Sébastien et de Jacqueline Cohendy, marié le 22/02/1751 avec Françoise Aubény, fille de Jean et d'Anne Pignol.

²⁴ - Annet Bourcher, né le 16/02/1718, fils de Antoine et de Marie Dégironde d'Oust, marié le 11/01/1757 avec Catherine Ribeyre, fille de Barthélemy et Françoise Lance ; Michel Bourcher, son frère, né le 19/01/1714, marié le 08/02/1759 avec Michelle Janon, fille de Anthoine et Antonia Arnaud.

²⁵ - Pierre Noellet, né le 25/10/1683, fils de François et de Antoinette Lucquet, marié le 30/01/1720 avec Antoinette Cohendy, fille de Georges et d'Isabeau Bourchier.

²⁶ - Anne Gaillard, veuve de François Chaix, marchand de Clermont.

²⁷ - Difficile à identifier : 4 homonymes contemporains.

²⁸ - Pierre Thévenon, fils de Antoine et d'Isabeau Pérol, marié le 09/02/1751 avec Gilberte Gioux, née le 29/03/1719, fille de Jehan et de Marie Falateuf.

²⁹ - Voir note 41, page précédente.

³⁰ - Martin Mazin, fils de Amable et Anne Pérol, marié le 10/02/1756 avec Marie Decor, fille de Jacques et de Marie Pignol ; Amable Decorps, son beau-frère, marié le 22/02/1762 avec Catherine Brugièrre, fille de Pierre et de Gilberte Bourdier ; Martin Decorps, frère du précédent, marié le 12/02/1760 avec Marguerite Bevin, fille d'Antoine et de Marguerite Beney.

³¹ - Plongeon : meule de blé (gerbier) qui reste dans les champs jusqu'au battage. Les gerbes se partageaient au plongeon entre le propriétaire et le métayer. Septier : ancienne mesure de capacité qui équivaut à environ 0,40 litre.

³² - Vigerie : terme propre au département du Puy-de-Dôme qui signifie champ planté en osier, aussi appelé vige. La verge désigne le bois d'osier. On trouve aussi le terme de Sauzade dans les anciens terriers aubiérois. A Aubière, les terrains humides, le long de l'Artière et même au terroir de la Treille [t], sillonné de biefs et de rigoles jusqu'à cette époque, étaient souvent plantés d'oseraies [voir l'utilisation de l'osier dans un encadré, page 30].

³³ - Antoine Chabozy, fils de Jean et de Gilberte Turgon, marié le 05/02/1731 avec Marie Soubre, fille de Jean et de Marie Besse.

19. les murs de la cloture, de nuit, bise et jour, plus le mur de cloture du parc, de nuit et de jour, plus le mur de cloture du jardin à l'aspect de nuit et le jardin fort endommagé, le tout formant 150 toises ; perte estimée, compris les regins³⁴ ensablés et gastés : 1.000 livres ;



20. la clôture du côté de nuit qui est de 4 toises, appartenant à Ligier Lonchambon³⁵ et son jardin fort endommagé ; perte estimée : 40 livres ;
21. un mur de grange du sieur Curé, ensemble le portail abatu et un quart de sa récolte emportée, plus un tiers de ce qui en reste pourri ; sa perte estimée : 400 livres ;
22. une grange d'Antoine Gioux³⁶, maréchal ; perte estimée : 100 livres ;
23. le mur de cloture du jardin de Guillaume Domas³⁷ ; perte estimée : 80 livres ;
24. le mur de la grange, du côté de nuit, de Guillaume Martin³⁸ ; perte estimée : 60 livres ;
25. une étable emportée avec une chèvre et quelque peu de fourage ; perte estimée : 60 livres ;
26. le mur de la maison de Michelle et Marie Blanc³⁹, à côté du château ; perte estimée : 40 livres ;

³⁴ - Regins, lire : regains. Le propriétaire n'est pas ici mentionné. Il pourrait s'agir du sieur André, seigneur du lieu.

³⁵ - Ce Ligier Lonchambon n'a pu être identifié.

³⁶ - Antoine Gioux, le maréchal, n'est connu qu'à son décès (26/05/1767) à l'âge de 40 ans. Il était sans doute célibataire ; on ne connaît pas ses parents.

³⁷ - Guillaume Domas, fils de Jean et d'Anthonia Fineyre, marié le 07/02/1736 avec Jacqueline Bourcher, fille de Ligier et d'Isabeau Cohendy, née le 21/03/1714.

³⁸ - Guillaume Martin, né le 23/03/1712, fils de Charles et de Françoise Randanne, marié le 04/02/1742 avec Marguerite Fineire, née le 27/12/1719, fille d'Annet et de Gilberte Guilhaume.

³⁹ - Michèle Blanc, fille de Géraud et de Anne Pérol, qui se maria le 06/05/1766 avec Guillaume Noellet, né le 25/10/1719, fils de Jean et de Marguerite Arnaud. Sa sœur, Marie Blanc.

27. le mur de cloture d'un jardin appartenant à Louise Dégironde⁴⁰, veuve de Jean Montel, et ses fils, dont les murs avaient 18 toises ; perte estimée : 108 livres ;
28. la veuve Cellier de Clermont⁴¹ a eu des murs de cloture abatus, l'eau est entré dans son jardin, sa cour, sa cave et son cuvage et y a porté beaucoup de boue, le tout y était de la hauteur de 3 pieds ; perte estimée, non compris celle de son grain qui était dans sa grange, lequel se trouve à l'instar de celui des autres particuliers : 200 livres ;
29. André Jallat⁴², meusnier au bas du village, a perdu tous ses meubles, les meules du moulin et les roues en dehors ensablées, l'eau était dans ce moulin de la hauteur de 6 pieds ; il a en outre perdu sept septiers de bleds ou farine, son pain et petites provisions ; perte estimée : 184 livres ;
30. le meusnier au-dessus du village⁴³ a perdu sa pélière⁴⁴ plus trois septiers de bleds ou farine ; perte estimée : 64 livres ;

Total de cette perte : 11.460 livres.

Secondement qu'outre l'accident particulier, il en est survenu un second général, qui est venu de ce que l'eau étant sortie de son lit et s'étant étendue sur toutes les rues du village, s'est introduite dans tous les batiments sans distinction, à la hauteur d'environ 6 pieds. Nous avons remarqué :

1. dans les granges, en fésant tirer soit les gerbes, soit le foin, que ces habitans avaient pour la plupart achepté, que le grain, la paille et le foin, qui ont été mouillés se sont échauffés et déjà pourri : en sorte que les habitans n'en pourront point profiter, quelques précautions qu'ils puissent prendre et comme nous n'avons pas pu açavoir la perte particulière de chacun des habitans, nous avons cru qu'un chacun pourrait avoir perdu environ la moitié de sa récolte en bled et foin.
2. dans les cuvages, où nous avons remarqué que les premiers champvres, qui s'y sont trouvés, nous ont paru pourris ; desquels champvres, il s'en trouve la majeure partie que les médiocres habitans n'avaient dans leurs maisons, qu'à titre d'assance ; cette perte ne peut être appréciée.

Nous nous sommes apperçu qu'il est survenu un troisième accident, toujours produit par l'effet des eaux dans toute la longueur du territoire, le long du lit du ruisseau, de la largeur d'environ 300 toises : nous avons remarqué que dans cet espace ces eaux ont porté sur les vergers une grande quantité de limon qui a couvert les reguins non coupés ; et sur le sol des vergers dont le reguin [*sic*] est coupé, il y a aussi une grande quantité de limon : ce qui a empoisonné l'herbe et obligera les habitans les moins mal, à nourrir leurs bestiaux à la crèche, et leur causera double dépense, attendu que leur foin ne sera pas suffisant ! Et les pauvres, qui seront forcés de mettre leurs bestiaux dans ces paccages, risqueront de les voir périr. La perte de ces reguins ou défaut de paccages, estimés : 3.000 livres. Nous avons de plus observé que tous les arbres fruitiers de ces vergers avaient beaucoup de limon au pied : ce qui fait craindre que la majeure partie de ces arbres périront : dans ce cas, la perte ne serait pas appréciable.

Nous nous sommes apperçu d'un quatrième accident survenu par ces eaux : elles ont arraché et emporté environ 3.000 arbres, sauls ou pibles, qui étaient sur le bord du

⁴⁰ - Louise Dégironde d'Oust, née le 11/02/1702, fille de Martin et de Anna Pezant, mariée le 28/02/1718 avec Jean Montel, né le 26/04/1696, fils de Pierre et de Marguerite Dégironde. Ses fils, Giraud, Guillaume, Etienne et François Montel.

⁴¹ - La veuve Cellier : non identifiée.

⁴² - André Jallat, meunier, fils de Jean et de Marguerite Pérol, marié le 10/02/1756 avec Charlotte Tévenon, fille de Ligier et de Françoise Boissy.

⁴³ - Le moulin de la fontaine.

⁴⁴ - Pélière : barrage construit pour dériver l'eau vers la roue du moulin.

ruisseau, et dans les vergers, environ 600 arbres fruitiers ; cette perte estimée : 14.000 livres.

Qu'il est survenu un cinquième accident : que ces eaux ont surpris et noyés cinq à six hommes, femmes ou enfants ; que de plus il y en a six de fort malades, plus un bœuf, une vache, un cochon, environ 200 brebis, et toute la volaille ; perte estimée : 1.300 livres.



Enfin, le dernier accident que nous avons connu, est que le feu du ciel a brûlé trois granges appartenantes à Antoine et Estienne Gioux, frères⁴⁵ ; à Guillaume Dégironde⁴⁶, qui a un accident à une main qui risque de l'estropier ; à André, Claude, Estienne et autre André Gioux⁴⁷, que tous ces particuliers avaient toute leur récolte dans ces granges et qu'il n'y ont rien sauvé, pas même un chard [*sic*], une charrette et leurs charrues ; cette perte estimée : 1.080 livres.

[...]

De tout quoy avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison ; fait et clos lesdits jours et an susdits. » Signé : *Fonghasse*.



Récapitulation générale des dégâts

Crue de l'Artière du 4 septembre 1764

« Récapitulation générale pour faire connaître à Monseigneur l'Intendant, le montant des restes à payer sur les rôles de la taille et du dixième des années 1764 [...] par les particuliers des paroisses d'Aubière, Romagnac, Ceyrat et Beaumont, qui ont souffert du

⁴⁵ - Antoine et Estienne Gioux : fils de Jacques et de Marthe Deroche.

⁴⁶ - Difficile d'identifier ce Guillaume Dégironde : au moins cinq homonymes contemporains.

⁴⁷ - André, Claude, Estienne et autre André Gioux : fils de Etienne et de Françoise Falateuf.

dommage de l'inondation de ce 4 septembre 1764, et le montant des pertes qu'ils ont souffert » :

Numéros	Paroisses	Montant des pertes (en livres)
129	Aubière	31.137
130	Romagnac	14.789
131	Ceyrat	6.399
132	Beaumont	12.389



D'autres débordements de l'Artière, entre 1789 et 1992 :

Vendredi 10 juillet 1789 (Extrait de « *La Feuille Hebdomadaire pour la Province d'Auvergne* »).⁴⁸ :

« Cette journée désastreuse commença par une chaleur accablante. Vers midi 17 minutes, le vent sud-ouest souffloit ; à une heure moins cinq minutes il devint O.S.E ; à 1 heure 32 minutes, il redevint S.O. Les nuages étaient blancs, la chaleur plus forte, la pluie tombait en larges gouttes, le tonnerre grondait peu, et se faisoit entendre de loin en loin. A 2 heures 14 minutes, quelques grésils se mêlèrent à la pluie ; à 2 heures 21 minutes, la grêle toute pure, d'une grosseur et d'une forme .bizarre tomba sous la direction du vent sud-ouest. Cet ouragan cassa toutes les vitres des fenêtres exposées au couchant Les morceaux de grêle, dont plusieurs pesoient sept onces et demie et dont les moindres étoient du poids de 3/4 d'once⁴⁹ ont fait un ravage plus horrible à voir qu'à décrire, dans une étendue de pays d'environ 4 lieues.

L'orage a duré au total 23 minutes. Deux oies, qui paissaient sur la Place du Toureau ont été tuées ; une vache, au village de Beaumont a été grièvement blessée ; à Aubière, où la récolte de seigle, de froment, de vin, de chanvre, est totalement perdue, une femme a été dangereusement atteinte à la tête.

L'on ne peut estimer le dégât de ce fâcheux évènement : quatre lieues de pays, dans le meilleur terroir, entièrement dévastées au moment de la récolte, quel terrible accident, dans les circonstances où nous nous trouvons ! »

26 août 1792

A la suite d'un orage. Extrait des registres des délibérations de la Municipalité d'Aubière (Archives communales) :

« ...Et attendu que sous le pont qui traverse le chemin royal de Clermont à Issoire, sous lequel coulent les eaux du ruisseau dont il est question⁵⁰, il se trouve une telle quantité de sable et gravier que les eaux du ruisseau ont été détournées de leur cours ordinaire, et se sont répandues sur les propriétés qui l'entourent, que d'ailleurs si ce pont n'était pas récuré, l'opération dont il a parlé serait très imparfaite. En conséquence, pour ce dernier objet, il a requis que par la même délibération, Messieurs les administrateurs du Département furent invités à donner des ordres pour le recurement de ce pont qui ne peut concerner les propriétaires riverains du ruisseau, puisque le pont est un objet d'utilité publique... »

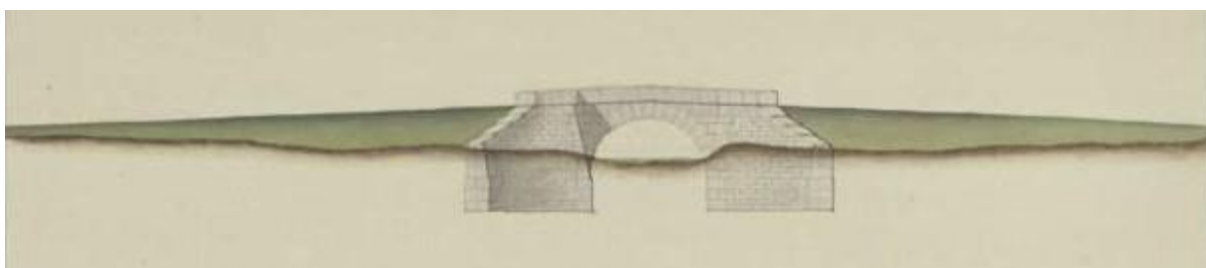
⁴⁸ - BMIU – A 65007-65008.

⁴⁹ - Once : 1/16^{ème} de livre = 0 kg 489/16 soit 30 grammes.

⁵⁰ - Il s'agit du Pont d'Aubière.

Et attendu que par le pont qui traverse le chemin Royal de Clermont à Issouire
 sous lequel coule le ruisseau dont est question, il se trouve une telle quantité
 de sable & gravier que les bœufs du Buisseau ont été détournés de leur course
 ordinaire & se font de grandes fers les propriétaires qui s'élèvent, que d'ailleurs
 par un autre ruisseau de même destination dont il a parlé forait un inconvénient
 en conséquence pour ce dernier objet il a été requis que par la même délibération
 Messieurs les administrateurs du département fussent invités à donner des
 ordres pour le rétablissement des ponts qui ne peuvent convenir les propriétaires
 riverains du Buisseau, puisque ledit objet est un objet d'utilité publique

Extrait de la délibération du conseil général d'Aubière du 26 août 1792



Le pont d'Aubière au XVIII^{ème} siècle (Archives Nationales, Atlas Trudaine)

Octobre 1792 (Journal économique de Jean-Baptiste André)

« Quelques particuliers sont venus demander que l'on comblât le fossé de la garenne pour que l'on put y passer pendant le temps des vendanges. On leur a dit d'y faire le passage, sauf à le remettre ensuite au même état.

Il y a eu une inondation le 22 de ce mois qui a considérablement endommagé la levée du moulin, abattu un morceau de mur à la garenne, éboulé une partie de celui qui soutenait le terrain près de la lessivière, endommagé la pélière de la saulée du pré Rouger où l'on a placé des vergnes pour détourner l'eau. Ces vergnes avaient été coupées par des gens d'Aubière. »

Juin 1793 (Journal économique de Jean-Baptiste André)

« Il a fait un orage le 13 accompagné d'une pluie très violente qui a fait grossir beaucoup le ruisseau. L'eau a endommagé le massif de pierres qui est devant la petite saulée du pré Rougier, et le voisin (Bourcheix) ayant tiré les pierres et le sable de son côté, il a renversé la vergne qui était au coin de la saulée. Il n'y a pas eu de plançons d'emportés. L'eau a aussi abattu une autre portion du mur de la garenne vers le béal. Elle n'a point endommagé le foin quoiqu'elle ait repassé entre les deux vergers. J'ai fait remettre ... [en blanc]. Il a fait le 18 un vent très violent qui a cassé des branches, tombé beaucoup de noix, égrené les pamoules et gâté beaucoup les chanvres. Il a peu donné à Noyers. » (Juillet 1793)

13 Septembre 1794 (Archives communales)

Une autre délibération du conseil général d'Aubière fait mention d'une inondation qui, en outre, provoqua un embâcle au pont d'Aubière, et les débordements qui suivirent.

En 1871 - Il y eu une inondation. Le Bureau de Bienfaisance a reçu une indemnité de l'Etat de 150 francs, le 3 mai 1872. A rappeler au budget de 1872 (Cf. Archives Communales d'Aubière – Bureau de Bienfaisance).

Trois autres crues de moindre ampleur ont eu lieu en 1867, 1928 et 1992. Les berges de l'Artière, dans sa traversée du bourg, ayant été rehaussées, et plus tard, avec la création du bassin d'orage de Beaumont, les dégâts furent insignifiants voire inexistantes à l'intérieur du bourg. Et les risques pour l'avenir sont minimisés.



Sources : Archives nationales ; Archives départementales du Puy-de-Dôme, Archives communales d'Aubière, BMIU de Clermont-Ferrand ; Archives privées.

© – « *Racines Aubiéroides* » – Pierre Bourcheix – 2006, 2025.